

Cadre de mémoire technique

**MAINTENANCE MULTI-TECHNIQUE**

**SUR LE PATRIMOINE D’EXPLOITATION DE LA CDC**

**BORDEAUX et MERIGNAC**

**Marché n°20255466**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du soumissionnaire** |  |
| **Coordonnées** |  |
| **Contact (mail)** |  |

|  |
| --- |
| **CONSIGNES D’UTILISATION DU CRT** |
| Le présent cadre de réponse et le plan décrit constituent la trame obligatoire de la proposition du soumissionnaire. Cette proposition servira de référence méthodologique pour la réalisation des prestations et engagera le titulaire tout au long de l’exécution du marché.  Les réponses au présent cadre de réponse permettront à l’Acheteur d’analyser le critère « VALEUR TECHNIQUE » pondéré à 50%.  Chaque point doit être impérativement renseigné par le soumissionnaire. |
| **FORMAT** |
| Le cadre de réponse doit être complété en respectant le format fourni par l’acheteur.  **Aucune modification de la structure ou des titres n'est autorisée.**  Langue : Les réponses doivent être rédigées en français.  Police et taille : Utilisez une police standard (ex : Arial, Times New Roman) avec une taille de 11 ou 12 points. |
| **NOMBRE MAXIMAL DE PAGES AUTORISEES** |
| Le présent cadre de réponse ne doit pas **dépasser 40 pages** (hors page de garde et consignes et annexes autorisées)  **Les éléments de réponse excédant la limite maximale ne seront pas pris en compte dans l’analyse des offres (pages supplémentaires ou annexes non autorisées).**   * *Exemple : Si une limite maximale de 30 pages a été imposée, et que le CRT remis en contient 35, seules les pages 1 à 30 seront analysées.* |
| **CONTENU DES REPONSES** |
| Précision : Les réponses doivent être claires, précises et directement liées aux questions posées.  Exhaustivité : Tous les champs du cadre de réponse doivent être complétés.  Preuves et justifications : seuls les éléments de preuve ou de justification demandés par l’acheteur seront autorisés. Ils seront annexés au présent CRT, selon les instructions de l’Acheteur.  Il est rappelé, conformément au CCAP, qu’en cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du marché, le mémoire technique a une valeur contractuelle inférieure aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), de la DPGF et du BPU et de l’Acte d’Engagement (AE). |
| **ANNEXES ATTENDUES** |
| **Les annexes autorisées par l’acheteur sont indiquées dans le règlement de consultation.**  **Toute annexe ou document de preuve ou de justification non autorisé ne sera pas pris en compte dans l’analyse des offres.**   * *Exemple : Si les seules annexes autorisées sont les CV de l’équipe pressentie, et que le candidat remet une présentation de sa démarche RSE en annexe, cette dernière ne sera pas analysée*   Afin de préciser ses réponses, le soumissionnaire peut joindre des **annexes autorisées** au cadre de réponse. Cependant, il est impératif que le présent document reste la référence principale. Ainsi, le soumissionnaire ne doit pas renvoyer systématiquement aux annexes mais doit veiller à :  1. Prioriser le cadre de réponse : les informations essentielles doivent figurer directement dans ce document.  2. Assurer une rédaction claire : chaque paragraphe du cadre de réponse doit inclure une référence explicite et sans ambiguïté vers les paragraphes pertinents des annexes concernés. |

**Sommaire**

[1 Critère 2 : Valeur technique (50%) 4](#_Toc216963883)

[1.1 Sous-critère 2.1 : Qualité des Moyens humains (40 %) 4](#_Toc216963884)

[1.1.1 CV des intervenants, diplômes, expériences sur des projets similaires ; 4](#_Toc216963885)

[1.1.2 Rôles et missions des intervenants. 4](#_Toc216963886)

[1.2 Sous-critère 2.2 : Qualité de la méthodologie et pertinence des moyens pour la prise en charge (40 %) 4](#_Toc216963887)

[1.2.1 Moyens mis en place pour le démarrage du marché et la prise en charge des installations ; 4](#_Toc216963888)

[1.2.2 Méthodologie et planning d’intervention. 4](#_Toc216963889)

[1.3 Sous-critère 2.3 : Traçabilité et mesure de la qualité (20%) 4](#_Toc216963890)

[1.3.1 Moyens mis en place concernant la traçabilité des interventions ; 4](#_Toc216963891)

[1.3.2 Moyens mis en place concernant la qualité des interventions. 4](#_Toc216963892)

# Critère 2 : Valeur technique (50%)

## Sous-critère 2.1 : Qualité des Moyens humains et organisation de l’équipe dédiée (40 %)

### CV des intervenants, diplômes, expériences sur des projets similaires ;

### Rôles et missions des intervenants.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(Si en annexe : nom et page de l’annexe : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.)

## Sous-critère 2.2 : Qualité de la méthodologie et pertinence des moyens pour la prise en charge (40 %)

### Moyens et modalités mis en place pour le démarrage du marché et la prise en charge des installations, ainsi que le planning d’intervention.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(Si en annexe : nom et page de l’annexe : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.)

## Sous-critère 2.3 : Traçabilité et mesure de la qualité (20%)

### Moyens mis en place concernant la traçabilité des interventions ;

### Moyens mis en place concernant la qualité des interventions.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(Si en annexe : nom et page de l’annexe : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.)